

Direction des Services Techniques  
AM/NS

## ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

N°....

Le Maire de la commune de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles, L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L 731-3 à L.731-5 et R.731-1 à R.731-4 relatifs au plan communal de sauvegarde,

**CONSIDÉRANT** que la commune est exposée à de nombreux risques tels que :

- Catastrophe majeure,
- Accident courant (transport, incendie ...)
- Dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau ...)
- Phénomènes climatiques
- Problèmes sanitaires (canicule etc.)

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale de crise, en particulier dans le cadre des pouvoirs de police exercés par le maire et notamment à travers le plan communal de sauvegarde.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Franconville-la-Garenne est approuvé.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet du Val-d'Oise.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie.

**Article 5** : Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, Madame ou Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement, Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Fait à Franconville-la-Garenne, le \_\_/\_\_/\_\_

**Xavier MELKI**  
Maire de Franconville-La-Garenne,  
Conseiller régional d'Ile-de-France